

Paris, le 30 septembre 2022

## COMMUNIQUÉ

### Lancement de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée « Numérique inclusif et responsable »

La crise du COVID-19 l'a révélé, le numérique est au cœur de nos sociétés et de nos vies. Il a transformé nos relations sociales. C'est un nouveau lieu de possibilités économiques et politiques. Mais le monde numérique fait aujourd'hui face à plusieurs défis : être accessible à tous et toutes, au service des citoyens et des citoyennes, réduire son impact environnemental.

Conçu avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), l'association Les Interconnectés et l'association Villes Internet, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) lance **un appel à projets (AAP) en soutien à la coopération décentralisée « Numérique inclusif et responsable »** à destination de l'ensemble des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines françaises et de leurs partenaires étrangers.

**Le sujet du numérique est transversal par nature et peut se décliner dans toutes les politiques publiques locales.** Ainsi le règlement de cet AAP est très ouvert. Il a pour objectif de soutenir des projets de coopération décentralisée contribuant à une plus grande accessibilité au monde numérique pour tous les publics (à la fois accès physique et en termes de compétences, chaque public ayant ses problématiques), mais aussi se préoccupant de réduire l'impact environnemental du numérique (réutilisation, économie circulaire, écoconception, etc.), ou encore s'investissant en faveur d'un numérique protecteur et au service des citoyens et des citoyennes (services numériques, villes intelligentes, etc.).

Vous trouverez dans le règlement de l'AAP plusieurs **exemples d'actions, de projets de coopération internationale et européenne** sur cette thématique à l'échelle des gouvernements locaux, aux côtés de nombreuses autres **ressources** vous permettant de construire au mieux votre projet.

**Le règlement de cet AAP ainsi que l'ensemble des documents annexes** sont disponibles sur [France Diplomatie](#). Les dossiers devront être déposés en ligne **avant le 28 décembre 2022** sur la [plateforme CNCD](#). La durée des projets devra être de 12 à 24 mois.

#### **Contact :**

**Morgane MILLON** | Chargée de mission

01 43 17 62 71 | [morgane.millon@diplomatie.gouv.fr](mailto:morgane.millon@diplomatie.gouv.fr)

#### **Secrétariat**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)